

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/09/2020

Dossier complet le :

02/09/2020

N° d'enregistrement :

2020-0410

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement urbain Gueydon - Commune du Saint-Esprit

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

OZANAM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr Hugues CADET

RCS / SIRET

3 0 3 1 4 9 9 8 3 0 0 0 2 3

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41	Le projet prévoit 250 places de stationnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société OZANAM envisage la réalisation d'un aménagement urbain sur le territoire de la ville du Saint-Esprit, au quartier GUEYDON.

Il consiste en la réalisation de commerces et services, résidences Sénior, résidences collectives (19 T2, 68 T3 et 19 T4), villas jumelées, équipements de loisirs et de sport (terrain de sport, aire de jeux, parcours santé). Il intégrera également 250 places de stationnement dont une partie destinée aux personnes à mobilité réduite.

Le projet prévoit la mise en œuvre d'un bassin de rétention des eaux pluviales permettant de compenser l'imperméabilisation de la parcelle.

Une station d'épuration autonome sera mise en œuvre afin de traiter les effluents produits par le projet.

4.2 Objectifs du projet

Le site "Gueydon" est localisé au sein d'une zone d'habitations.

Il s'agit de zones à urbaniser correspondant à une extension urbaine résidentielle.

Le programme d'aménagement prévoit la mise en œuvre de 106 logements, des commerces, 26 villas jumelées et des résidences Senior.

Le surface plancher totale estimée est de 13 540 m².

Le bassin de rétention sera géré et régulièrement entretenu. Il ne sera en charge qu'en temps de pluie.

Les eaux usées seront collectées au moyen d'un réseau dédié qui sera lui même raccordé à une station d'épuration autonome.

Les logements seront alimentés en eau potable par le réseau public existant.

Les immeubles seront accessibles via le Route du François (RD 6) et par le chemin rural du Bois blanc au nord.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durant la phase travaux, la zone d'étude sera soumise à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). Les effets sur le milieu seront limités dans le temps (terrassements...) et maîtrisés.

Les travaux seront essentiellement susceptibles d'avoir une incidence ponctuelle sur la qualité des eaux superficielles. Des mesures de protections spécifiques seront mises en place afin d'éviter ou de réduire ces effets.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant sa phase d'exploitation, la zone sera occupée par les habitants des logements et zone d'activité construits. Elle sera accessible via des voiries et des places de stationnement.

Outre les logements et zones d'activité, un bassin de rétention sera installé au niveau du projet correspondant au bassin versant intercepté.

Ce bassin permettra de compenser l'imperméabilisation de la zone en cas de pluie. Il sera dimensionné pour la pluie décennale.

Les eaux usées seront renvoyées vers un station d'épuration autonome mise en œuvre sur le site, la station d'épuration de Petit Fond n'étant pas en capacité hydraulique et biologique de recevoir de nouveaux effluents.

Le projet est donc susceptible d'avoir une incidence ponctuelle sur la qualité des eaux superficielles. Des mesures de protections spécifiques seront mises en place afin d'éviter ou de réduire ces effets : système de rétention...

Au final l'impact potentiel du projet sur les eaux superficielles est jugé relativement faible.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par les rubriques 2.1.1.0. et 2.1.5.0 des articles L-214-1 et suivants du Code l'Environnement en raison de la mise en œuvre d'une STEP autonome et de la surface du bassin versant intercepté (> 1 ha).

Le projet est donc soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

Le projet est également soumis au dépôt préalable d'un permis d'aménagement puis de plusieurs permis de construire.

Ces autorisations seront conformes aux orientations de l'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) porté au PLU de la commune du Saint-Esprit voté le 9 juillet 2020.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale des parcelles :	4,7 ha
Nombre de bâtiments pour les résidences collectives :	10
Nombre de logements collectifs :	106
Nombre de villas :	26
Surface plancher commerces :	640 m ²
Surface plancher résidence sénior :	1100 m ²
Surface plancher totale :	13 540 m ²
Nombre d'équivalent-habitants estimé :	520 EH

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle H646
Quartier Gueydon
97 270 SAINT-ESPRIT

Coordonnées géographiques¹

Long. 60° 93' 23" 16 Lat. 14° 56' 98" 16

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRN de la ville du Saint-Esprit a été approuvé en 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des travaux, la démolition de la maison existante produira un excédent de déchets (gravats, menuiseries etc). Ils seront évacués vers une décharge agréée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	a construction des bâtiments nécessitera la réalisation de terrassements pouvant perturber ponctuellement les espèces en place (effets réversibles et limités dans le temps).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par : - Un aléa fort pour les séismes (comme toute la Martinique) ; - Un aléa faible-nul à moyen pour les mouvements de terrain, - Un aléa inondation fort au droit de la ravine à l'Est. Le zonage réglementaire est : - Jaune sur la majeure partie de la parcelle, - Orange et rouge au droit de la ravine. La zone présente des enjeux modérés et fort existants et futurs.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les principaux déplacements seront liés à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). Ensuite, les habitants des logements et les usagers de la zone commerciale circuleront sur la zone.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, les principaux bruits seront liés à la circulation d'engins de chantier (camions, pelles etc.). A terme, les habitants des logements et les usagers de la zone commerciale circuleront sur la zone. Le bruit engendré ne devrait pas modifier notablement l'ambiance sonore du quartier. Les émissions sonores seront conformes à la réglementation.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le bassin de rétention sera régulièrement entretenu pour éviter la stagnation des eaux (odeurs) et la création de gîtes favorables à la prolifération de moustiques. Ils ne seront en charge qu'en temps de pluie.</p> <p>Les émissions olfactives seront conformes à la réglementation.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des vibrations pourront être ressenties lors de la réalisation des travaux. Elles seront ponctuelles et limitées dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les logements et commerces seront éclairés la nuit et de nouveaux candélabres seront installés. Cependant, le quartier étant déjà principalement composé de d'habitations émettant le même type de lumières, l'impact des émissions produites par le projet est donc fortement limité.</p> <p>Les émissions lumineuses seront conformes à la réglementation.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>cf. effluents</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les effluents émis par le projet concernent les eaux usées. En phase exploitation, le projet engendrera environ 520EH qui seront renvoyés vers la station d'épuration autonome mise en œuvre sur le site pour traitement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'occupation des logements et l'exploitation de la zone commerciale implique la production de déchets ménagers par ses habitants. Ceux-ci seront stockés dans des bennes à ordures implantées sur le site et collectées par le réseau de ramassage des ordures ménagères de l'Espace Sud. Aucun déchet dangereux ne sera produit.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une zone d'habitation. L'accès se fera via la RD6 et par la route de Bois blanc.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, le site est inoccupé. En situation future, le site sera occupé par les résidences collectives et Sénior, les villas, les commerces et une zone de parking et de voiries. L'usage du sol sera donc modifié. La parcelle étant située dans une zone d'habitations (lotissement), le projet n'aura pas d'impact sur l'usage global des sols du quartier Gueydon. Le système de rétention viendra compenser l'imperméabilisation de la zone en temps de pluie (pluie décennale).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase chantier, les travaux seront réalisés de préférence en période sèche pour les opérations susceptibles de libérer des MES. La durée des travaux sera réduite au minimum afin de limiter la gêne aux riverains. Des bassins de décantation en phase terrassement seront mis en œuvre pour préserver la qualité de l'eau. Les produits et déchets seront stockés dans une zone dédiée et étanche. L'entretien des camions sera réalisée sur une aire aménagée hors d'eau. Une surveillance accrue du chantier permettra d'intervenir rapidement en cas de pollution accidentelle. L'ensemble de ces mesures sera détaillé dans le Dossier de Déclaration qui sera transmis ultérieurement à la Police de l'Eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet n'est concerné par aucun zonage de milieu naturel sensible (zone d'habitations). Les eaux usées produites seront collectées par un réseau dédié et traitées par une STEP autonome. Les eaux pluviales seront également collectées et tamponnées par un bassin de rétention. Un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau sera déposé en Préfecture afin de justifier la maîtrise de ces impacts sur le milieu récepteur et les mesures correctrices associées (afin de ne pas dégrader la qualité de la masse d'eau). Au regard des éléments disponibles et des procédures réglementaires à venir (loi sur l'eau, étude préalable aux boisements), la réalisation d'une étude d'impact ne nous semble pas donc pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Cartographie des zones naturelles sensibles, patrimoine historique et périmètres de protection Annexes 7 à 11 : Extraits cartographiques du PPRN de la ville du Saint-Esprit Annexe 12 : Cartographie du Plan Local d'Urbanisme de la ville du Saint-Esprit

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SCHOELCHER

le, 27/08/2020

Signature

OZANAM^{AL}
Groupe Action Logement
BP 7220 - 97274 SCHOELCHER CEDEX
Pointe de Jaham - 97233 SCHOELCHER
Tél : 0596 61 42 12 - Fax : 0596 61 50 37
Directeur du Développement et du patrimoine
Joris ETIENNE

Annexe 2 : Plan de situation

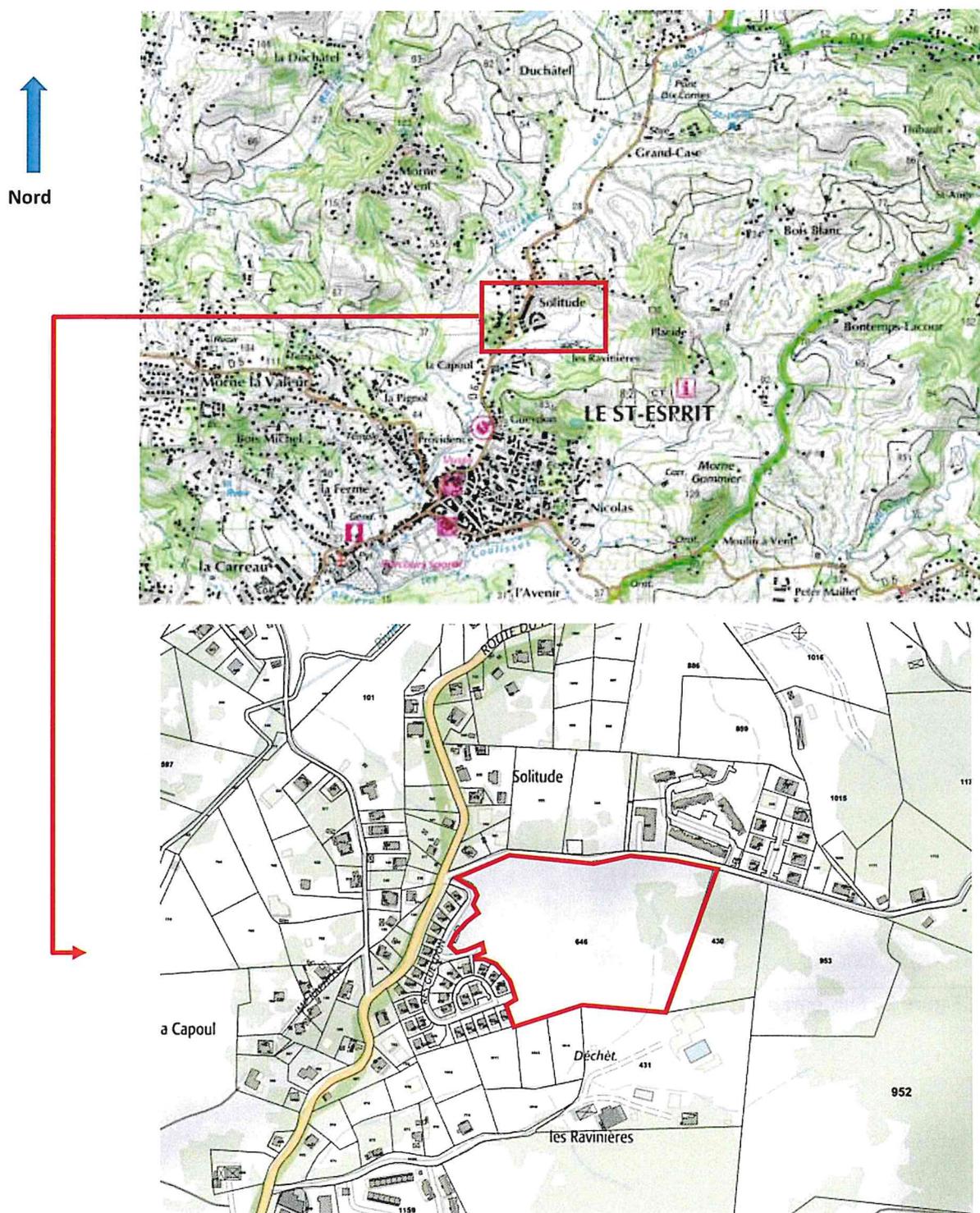


Figure 1 : Localisation générale du site d'étude (Source : Geoportail)

Annexe 3 : Photographies de la zone d'étude

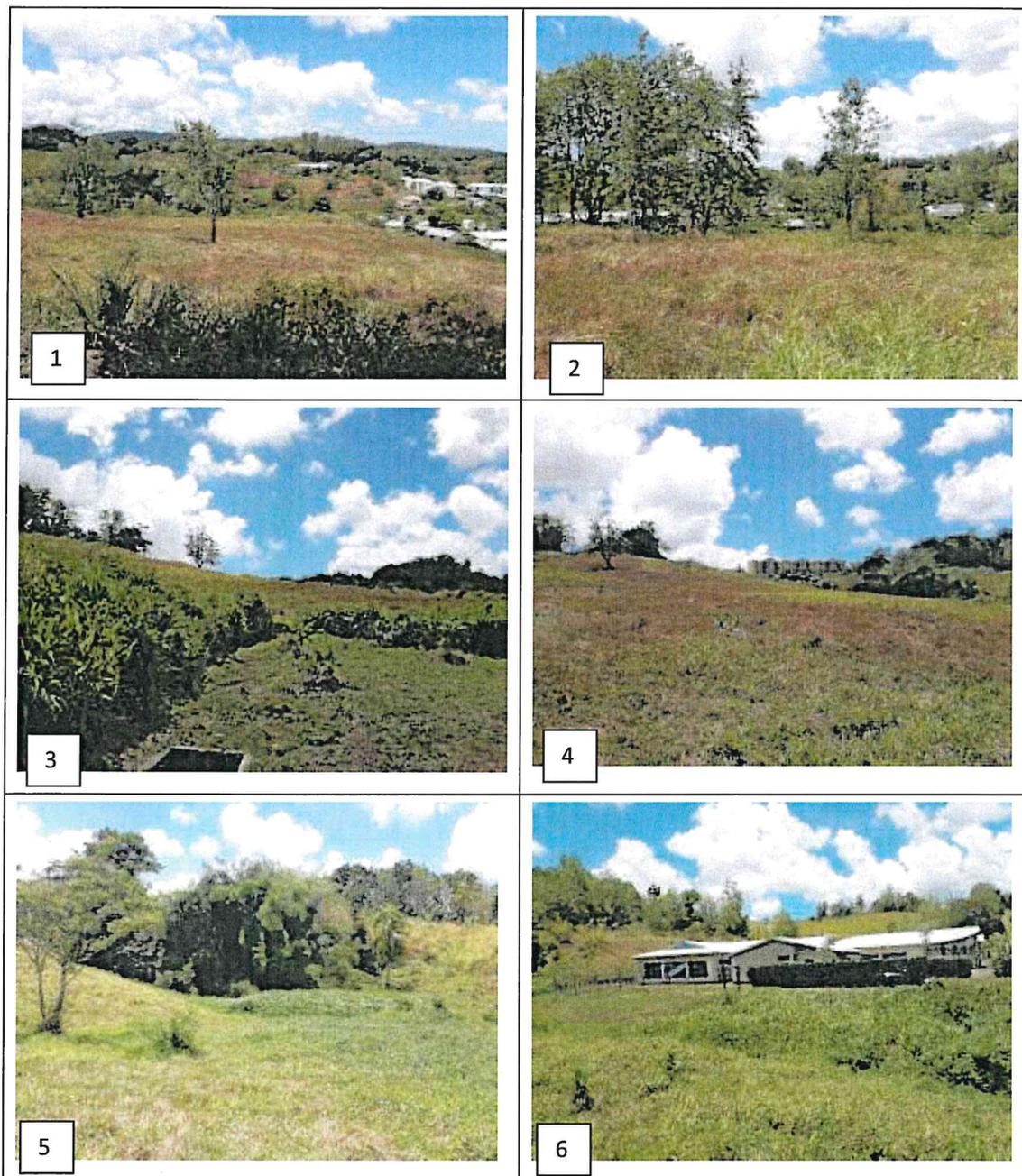


Figure 2 : Photographies de la zone d'étude - Juin 2020(Source : SUEZ CONSULTING)

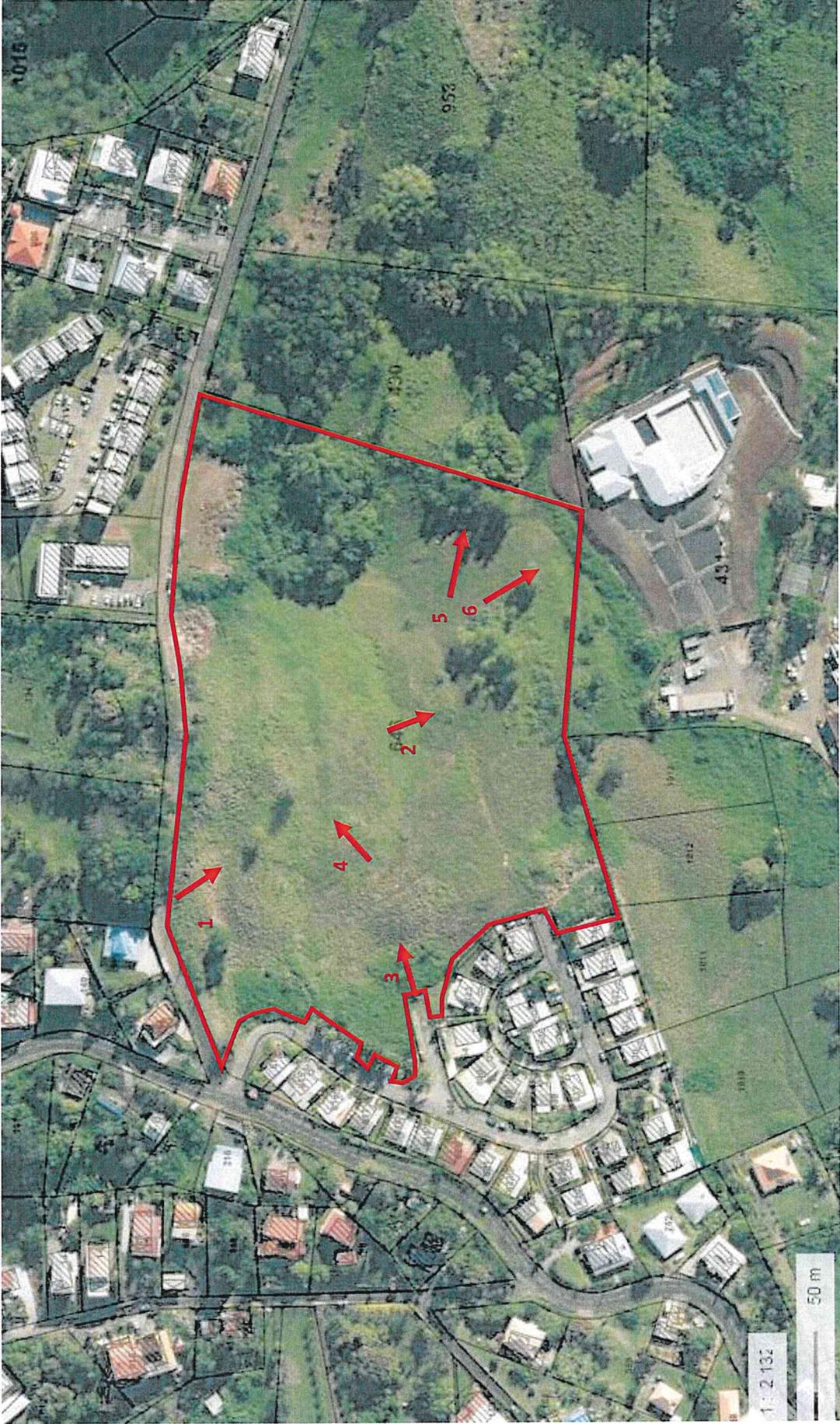


Figure 3 : Localisation des photographies sur orthophotoplan (Source : Geoportail)

Annexe 4 : Plans du projet

Annexe 5 : Abords du projet

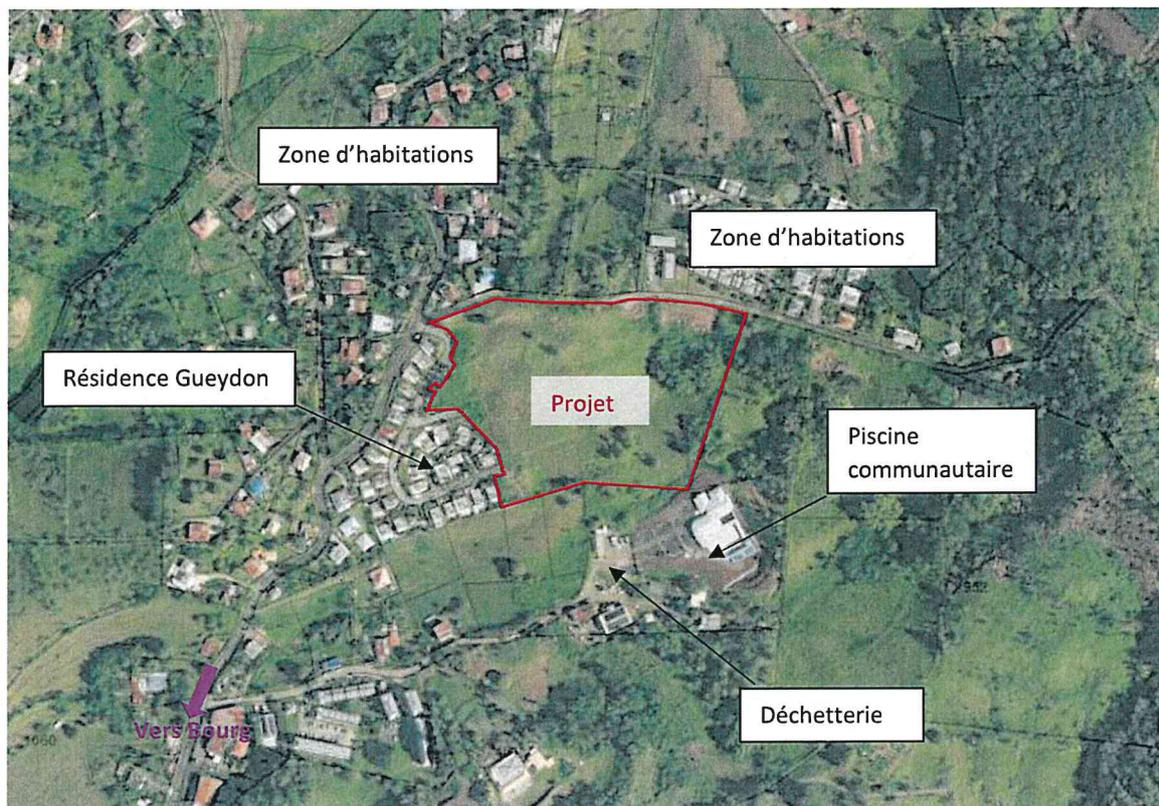


Figure 4 : Vue aérienne du site d'implantation du projet et de ses abords (Source : Geoportail, Novembre 2019)

Annexe 6 : Cartographie des zones naturelles sensibles et patrimoine historique

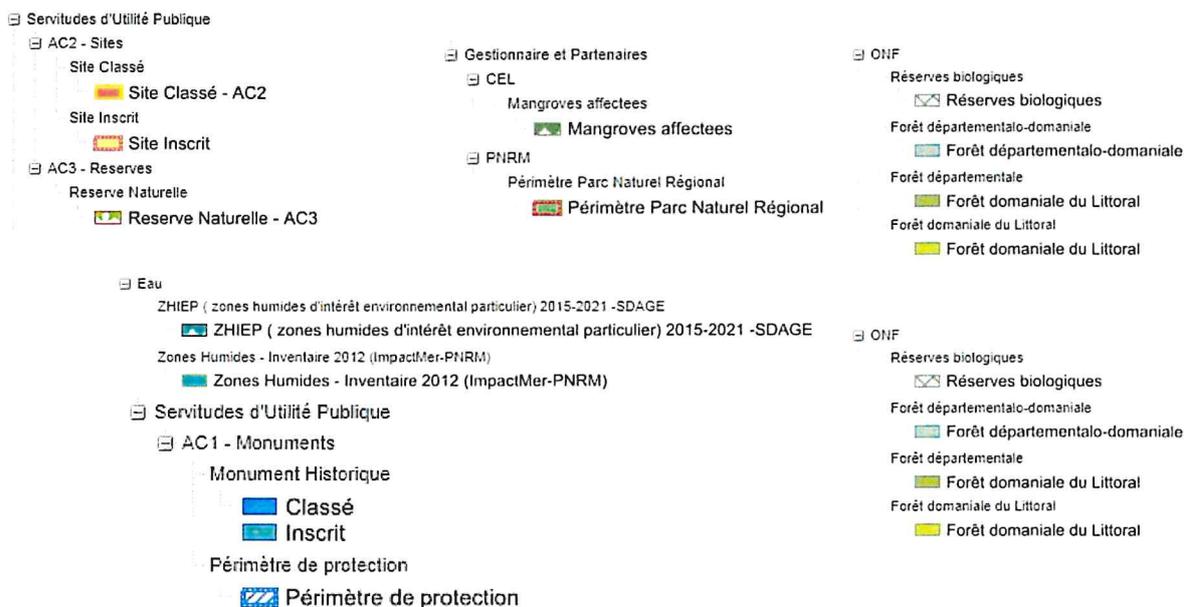
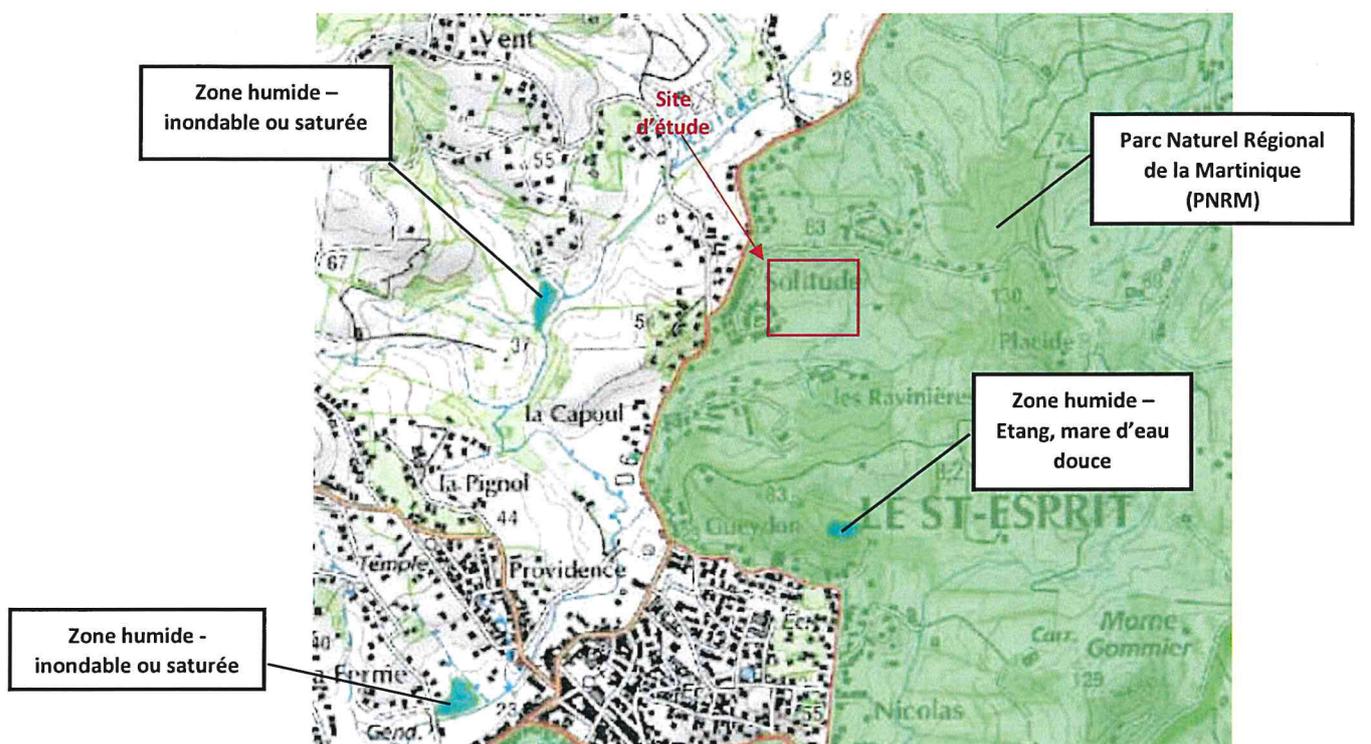


Figure 5 : Extrait cartographique des zones naturelles sensibles et patrimoine historique (CARMEN, 2018)

Annexes 7 à 11 : Extraits cartographiques du PPRN de la ville du Saint-Esprit



Figure 6 : Extrait cartographique de l'aléa inondation (Source : PPRN Saint-Esprit)

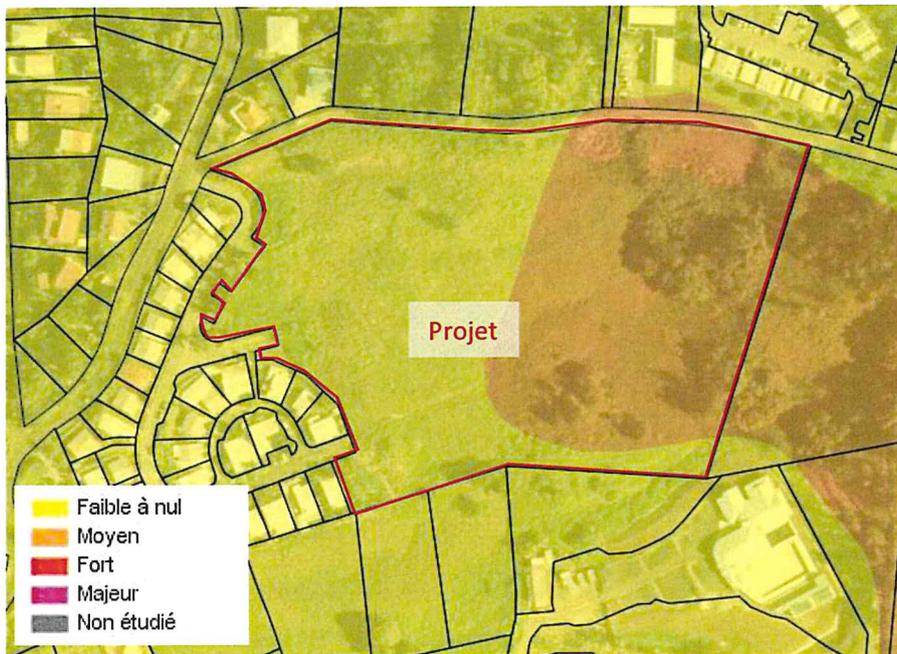


Figure 7 : Extrait cartographique de l'aléa mouvement de terrain (PPRN Saint-Esprit)



Figure 8 : Extrait cartographique de l'aléa sisme (PPRN Saint-Esprit)

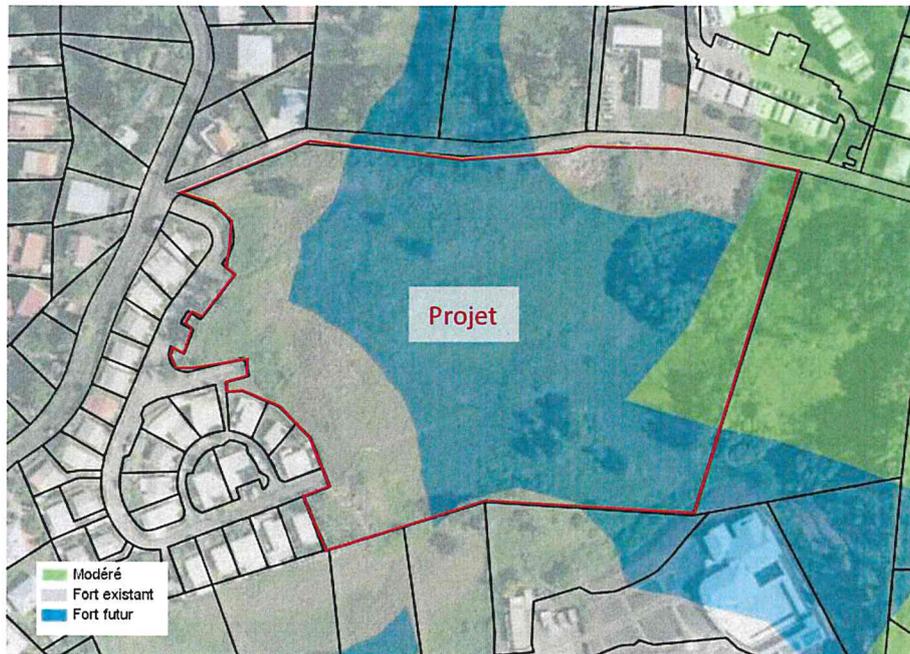


Figure 9 : Extrait cartographique des enjeux (PPRN Saint-Esprit)

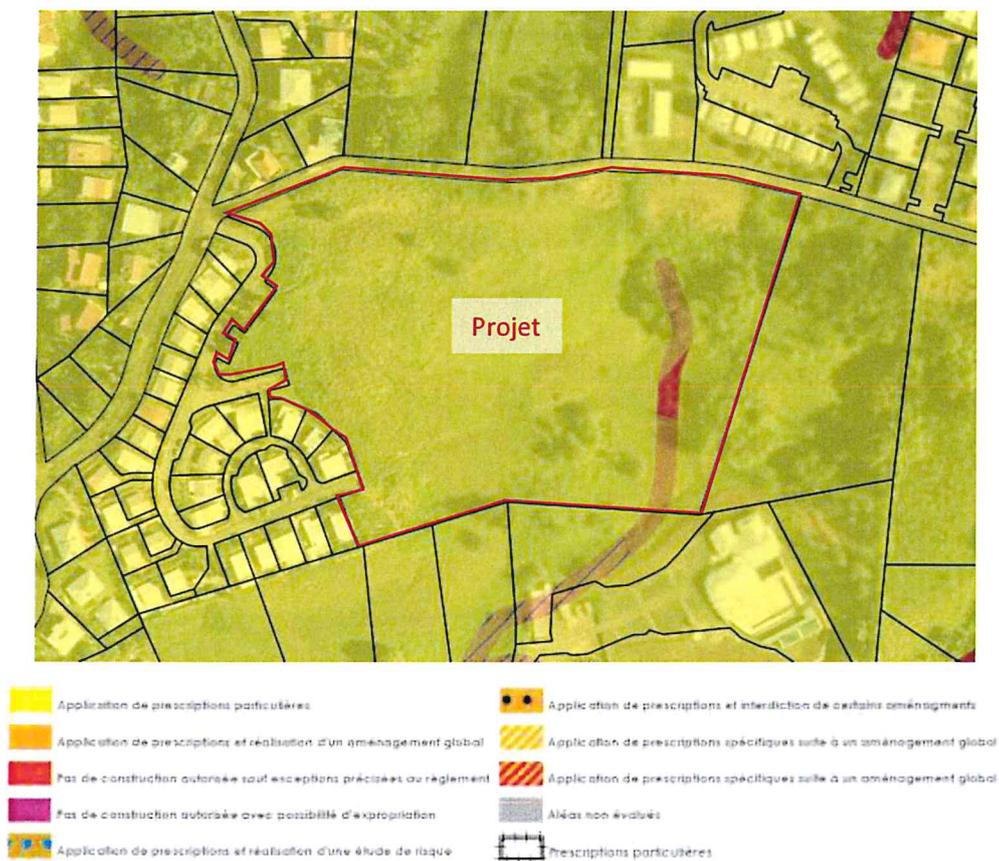


Figure 10 : Extrait cartographique du zonage réglementaire (PPRN Saint-Esprit)

Annexe 12 : Cartographie du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Saint-Esprit

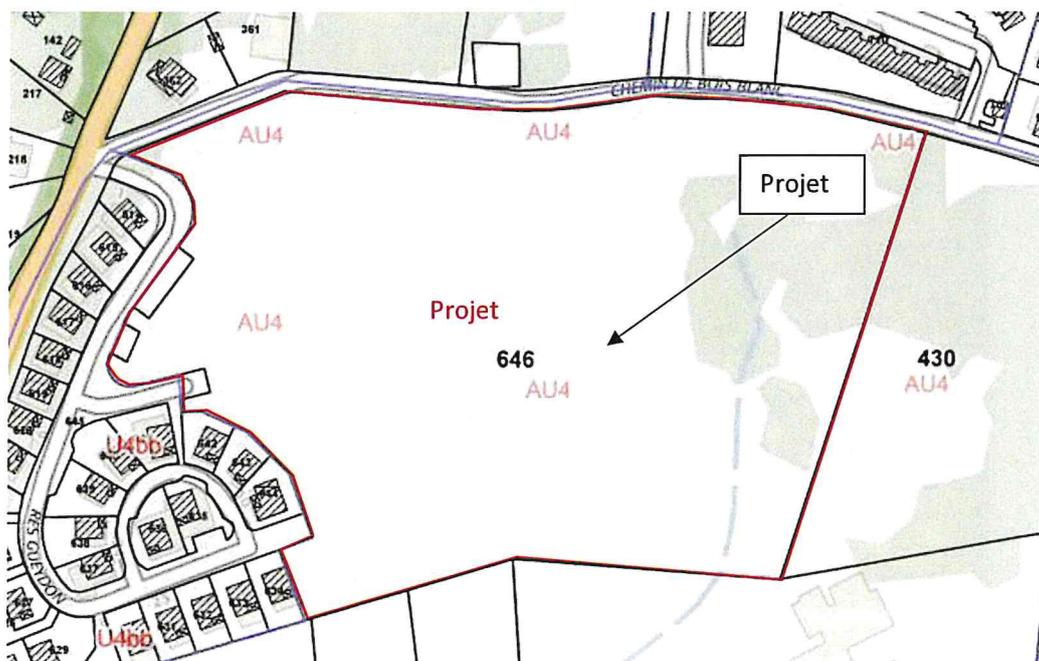
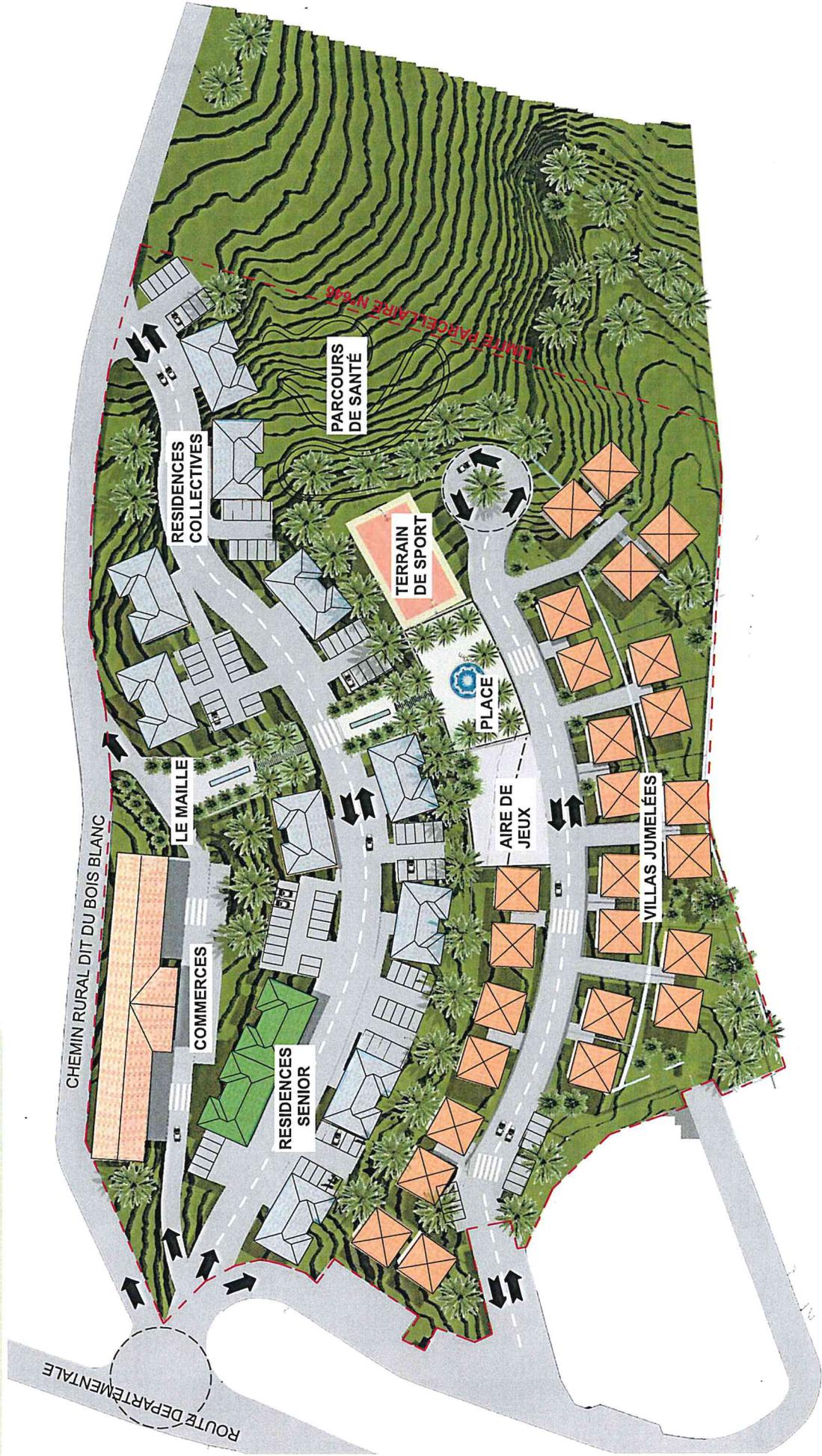


Figure 11 : Extrait du PLU de Saint-Esprit (Source : Commune de Saint-Esprit)

PLAN DE MASSE PROJETÉ



COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE
Commune de SAINT-ESPRIT

MAITRE D'OEUVRE
BY ARCHITECTURE
ZAC La Joie
97 215 Rivière Salée



MAITRE D'OUVRAGE
SA D'HLM SOCIÉTÉ OZANAM
10 rue de Jéhon
97233 Soudou
97233 Soudou

ETUDE DE FAISABILITE / PLAN DE MASSE
AMÉNAGEMENT URBAIN AU QUARTIER GUEYDON
Chemin Bois Blanc - Quartier Gueydon - 97270 Saint-Esprit

05

PLAN DE MASSE PROJETÉ
1/1000
AVRIL 2017

CIRCULATIONS ET VOIRIES



Les circulations à créer s'inscrivent dans le prolongement des voiries existantes. Elles suivent les courbes de niveaux du terrain naturel et le cloisonnement existant relevé par le géomètre afin d'éviter les gros terrassements et le bouleversement de la topographie. Elles permettent de desservir les différents logements et services projetés sans créer d'engorgement au niveau des circulations limitrophes déjà présentes.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE Commune de SAINT-ESPRIT	MAITRE D'OUVRAGE SA D'PHILIA SOCIÉTÉ OZANNAM 97233 Shedeicher	ETUDE DE FAISABILITE / PLAN DE MASSE AMENAGEMENT URBAIN AU QUARTIER GUEYDON Chemin Bois Blanc - Quartier Gueydon - 97270 Saint-Esprit	CIRCULATIONS ET VOIRIES 06 AVRIL 2017
--	---	---	---